

**SOUTIEN
AUX FAMILLES
DE MANGIN**

**MERCREDI 25 MAI
A 16H**

FACE À LA MENACE D'UNE EXPULSION,
SANS SOLUTION DE RELOGEMENT ADAPTÉE,
SOYONS NOMBREUX.SES POUR SOUTENIR
LES FAMILLES DE MANGIN DANS LEUR
LUTTE.

**PAS D'EXPULSION,
DES RELOGEMENTS !**

**DEVANT ACTIS
25 AVENUE DE CONSTANTINE ;
TRAM A, ARRÊT GRAND PLACE ;
BUS C6, ARRÊT RAYMOND CHANAS)**



Le 19 mars 2021, six familles hébergées dans un centre d'hébergement d'urgence situé Rue Général Mangin ont été priées par l'Entraide Pierre Valdo, l'association hébergeuse, de quitter les lieux dans les 3 jours au motif que la convention de mise à disposition du bâtiment conclue entre cette association et ACTIS, le propriétaire du bâtiment, arrivait à son terme le 31 mars.

L'association a attendu le dernier moment pour avertir les familles de la fermeture du centre, espérant ainsi les empêcher de s'organiser collectivement.

C'était sans compter sur **la détermination des familles hébergées à faire valoir leurs droits** à un hébergement adapté et à la continuité de l'hébergement. Malgré les menaces répétées de l'association elles ont décidé de refuser collectivement les propositions inadaptées qui leur ont été faites vers des lieux inadaptés à leurs besoins notamment médicaux, et de revendiquer coûte que coûte le respect de leurs droits. Grâce à la mobilisation de l'ensemble de ces familles, deux d'entre elles ont été re-hébergées dans des appartements du diffus.

POUR LES 3 AUTRES FAMILLES,
LA SITUATION N'A PAS ÉVOLUÉ EN UN AN.

CE MERCREDI 25 MAI

NOUS EXIGEONS:

- **QU'ACTIS, EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT ET BAILLEUR SOCIAL, FASSE EN SORTE QU'AUCUNE EXPULSION N'AIT LIEU.**
- **QU'UNE SOLUTION ADAPTÉE POUR CES TROIS FAMILLES SOIT ENFIN TROUVÉE.**

**VENEZ AVEC VOS CASSEROLES
POUR FAIRE UN MAXIMUM DE BRUIT !**

En effet, en dépit des mobilisations, des appels répétés au 115 et des courriers, aucune solution d'hébergement ou de logement adapté ne leur a été proposée.

Le 21 octobre 2021, le Tribunal de Grand instance de Grenoble a prononcé l'expulsion de ces trois familles.

ACTIS, en tant que propriétaire du bâtiment est en mesure de faire en sorte que cette expulsion n'ait pas lieu. Les droits des personnes qui y vivent actuellement, tels que le droit à la dignité et le droit à l'hébergement, le contraignent à faire en sorte qu'aucune expulsion n'ait lieu.

**CETTE SITUATION EST
INADMISSIBLE.**

**C'est pourquoi nous appelons
à un rassemblement le 25 mai:
faisons du bruit pour que ACTIS
ne puisse plus nous ignorer !**

**COLLECTIF
LUTTE
HEBERGEMENT
GRENOBLE**

CONTACT:

LUTTE-HEBERGEMENT
-GRENOBLE@RISEUP.NET

TEL:

07 53 72 60 29